



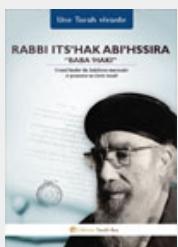
Traité 'Halla

Michna 6 - Chapitre 4

נוֹטֵל אָדָם כִּדְיַי פְּלָה מֵעֶסֶת שֶׁלָּא הָוָרְמָה פְּלָתָה לְעַשּׂוֹתָה
בְּטַבְּרָה,
לְהַיּוֹת מְפֻרִישׁ עַלְיָה וְהַזְּלֵן פְּלָתָת דָּמָאי,
עַד שְׁתִּסְפְּרָתָם.
שְׁפָלָת דָּמָאי נְטָלָת מִן הַטְּמָא, וְשֶׁלָּא מִן הַמְּקָרָב:

Un homme peut prendre, d'une pâte de laquelle la 'Halla n'a pas encore été prélevée, l'équivalent d'une 'Halla, et la pétrir en état de pureté, dans le but d'en prélever peu à peu des parts de 'Halla pour celles qui proviennent de blé douteux (démaï), jusqu'à ce qu'elle sente mauvais et pourrisse (et ne puisse être consommée) ; car, pour une telle 'Halla (en raison du doute), on peut employer de la pâte pure pour le compte d'une pâte impure, sans que celle-ci soient juxtaposées.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions